

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE**

Délibération n°2025-04-01-CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents : 07
Nombre de suffrages exprimés : 07
(POUR : 07 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 21/03/2024

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, BAYOL Bernard, RAYNALDY Ilona, MOLINES Marie-Thérèse, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : GIRAUDO Sonia, PENARD Françoise,

Madame CASSAN Vivianne a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL du 11 avril 2024.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration l'approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 11 avril 2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration,
DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents**

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance publique du jeudi 11 avril 2024.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Président,

André MOURGUES

La secrétaire de séance,

Vivianne CASSAN

Publié sur le site internet de la commune realville.fr le 10/04/2025

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE**

Délibération n°2025-04-02-CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice	:	09
Nombre de membres présents	:	07
Nombre de suffrages exprimés	:	07
(POUR : 07 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 21/03/2024

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, BAYOL Bernard, RAYNALDY Ilona, MOLINES Marie-Thérèse, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : GIRAUDO Sonia, PENARD Françoise,

Madame CASSAN Vivianne a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : CCAS : Délibération sur le Compte de Gestion 2024.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.


Le Président,
André MOURGUES.


Le secrétaire de séance,

Vivianne CASSAN


Publié sur le site internet de la commune réalville.fr le 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE**

Délibération n°2025-04-03-CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 06
(POUR : 06 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 21/03/2024

Étaient présents : CASSAN Vivianne, BAYOL Bernard, RAYNALDY Ilona, MOLINES Marie-Thérèse, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : GIRAUDO Sonia, PENARD Françoise,

Madame CASSAN Vivianne a été désignée en qualité de secrétaire.

***Monsieur Le Président a quitté la salle de séance,
il n'a pas pris position au vote et n'a pas participé au débat.***

OBJET : CCAS : Délibération sur le Compte Administratif 2024.

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame CASSAN Vivianne, Vice-Présidente délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024. Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2024.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		396,64		4 470,21		
Opérations exercice			250,00		250,00	4866.85
Total		396,64	250,00	4 470,21	250,00	4866.85
Résultat de clôture		396,64		4220,21		4616.85
Restes à réaliser						
Résultat définitif		396,64		4220,21		4616.85

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît qu'il n'a pas été repris de reste à réaliser ;

4/ Vote à l'UNANIMITE et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

La Vice-Présidente,

Vivianne CASSAN.

La secrétaire de séance,

Vivianne CASSAN.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Vivianne Cassan".

Publié sur le site internet de la commune realville.fr

le 20/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE**

Délibération n°2025-04-04-CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents : 07
Nombre de suffrages exprimés : 07
(POUR : 07 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 21/03/2024

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, BAYOL Bernard, RAYNALDY Ilona, MOLINES Marie-Thérèse, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : GIRAUDO Sonia, PENARD Françoise,

Madame CASSAN Vivianne a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : CCAS : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2024.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	250€
Un excédent reporté de	4 470,21€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **4 220,21€**

Un excédent d'investissement de	396,64€
Un déficit des restes à réaliser de	0,00€

Soit un excédent de financement de : **396,64€**

DÉCIDE à l'UNANIMITE des membres présents

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXÉDENT 4220,21€
Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00€
Résultat reporté en fonctionnement (002) 4 220,21€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 396,64€

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Président,

André MOURGUES.

La secrétaire de séance,

Vivianne CASSAN.



Publié sur le site internet de la commune realville.fr : le 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE**

Délibération n°2025-04-05-CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents : 07
Nombre de suffrages exprimés : 07
(POUR : 07 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 21/03/2024

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, BAYOL Bernard, RAYNALDY Ilona, MOLINES Marie-Thérèse, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : GIRAUDO Sonia, PENARD Françoise,

Madame CASSAN Vivianne a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : CCAS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Vu la présentation du budget par le Président,

**La Commission Administrative,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés
DECIDE**

- de **VOTER** le budget primitif du CCAS par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,

- d'**ADOPTER** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025 comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	4 220,21 €	396,64 €
RECETTES	4 220,21 €	396,64 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Président,

André MOURGUES.



La secrétaire de séance,

Vivianne CASSAN.



Publié sur le site internet de la commune réalville.fr le 10/04/2025